

chargé de missions- Coordonnateur Réseau développement social - enfance-jeunesse (h/f) - Convention Territoriale Globale



Offre n° 0042250326000139

Publiée le 26/03/2025

Synthèse de l'offre

Employeur : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER

Lieu de travail : Zac de Bourdon, Aire du Pays du Gier, Saint-Chamond (Loire)

Poste à pourvoir le : 05/05/2025

Date limite de candidature : 27/04/2025

Type d'emploi : Contrat de projet

Motif de vacance du poste

Nouveau projet

Durée de la mission : 18 mois

Détails de l'offre

Famille de métiers : Education, animation et jeunesse > Politiques d'éducation et d'animation pour la jeunesse

Grade(s) recherché(s) : Attaché

Emploi contractuel de cat. A

Métier(s) : [Coordonnateur ou coordonnatrice enfance-jeunesse-éducation](#)

[Directeur ou directrice enfance-jeunesse-éducation](#)

Ouvert aux contractuels : Oui, sans exclure les candidatures de fonctionnaires par voie de détachement ([Art. L332-24 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste car il concerne un projet identifié ou une opération particulière. Le contrat proposé est de 12 mois au minimum, six ans au maximum, la durée dépendant du temps de réalisation du projet. Les fonctionnaires peuvent également postuler sur cette offre et pourront être recrutés par voie de détachement.

Temps de travail : Temps complet

Rémunération indicative : selon grille indiciaire + RIFSEEP; tickets restaurant

Descriptif de l'emploi :

Poste chargé(e) de mission - Réseau développement social - enfance jeunesse / Périmètre 2 - temps plein

- Préambule

Le Syndicat intercommunal du Pays du Gier s'est engagé en collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire, à conduire 3 Conventions Territoriales Globales sur le territoire de la Vallée du Gier.

A cette fin le S.I.P.G. a décidé de mettre en place des postes de chargé de missions pour conduire la mise en œuvre des actions définies dans les plans d'actions proposées dans les CTG.

Les 3 périmètres des CTG signées par les communes du S.I.P.G, le SI.P.G et la commune de Lorette sont délimités de la manière suivante :

- Périmètre 1 : La Valla en Gier, l'Horme, Saint-Chamond et le SIPG.
- Périmètre 2 : Cellieu, Chagnon, Doizieux, Farnay, La Terrasse sur Dorlay, La Grand-Croix, Saint Paul en Jarez, Valfleury, Lorette et le SIPG.
- Périmètre 3 : Châteauneuf, Dargoire, Pavezin, Rive-de-Gier, Sainte-Croix-en-Jarez, Saint-Joseph, Saint-Martin-la-Plaine, Tartaras, Genilac, Saint-Romain-en-Jarez et le SIPG

Les chargé(e)s de missions ont pour mission de coordonner les acteurs du territoire pour mettre en œuvre les plans d'actions du dispositif CTG sur un périmètre identifié précédemment et/ ou sur l'un des 3 périmètres. Les plans d'actions ont été élaborés par un bureau d'études en étroite collaboration avec les communes.

Le poste de chargé(e) de missions – supra « Animation périscolaire / action jeunesse » périmètre 2 aura en charge, d'une part à l'échelle supra (échelle des 3 périmètres) des actions d'animations périscolaires, des actions jeunesse développées par le SIPG et d'autre part la coordination du plans d'actions du périmètre 2.

A ce jour le S.I.P.G dispose d'une chargée de mission supra pour les actions relevant des 3 périmètres et du Plan d'actions du périmètre 3.

Un agent à mi-temps prendra en charge la mise en place du plan d'actions du périmètre 1.

Les 3 chargés de missions travailleront en étroite collaboration à l'échelle du S.I.P.G mais également en lien étroit avec les chargés de coopération communaux des communes des territoires CTG.

Sous l'autorité et la responsabilité hiérarchique directe de la direction des services du S.I.P.G, le chargé(e) de missions supra « Animation périscolaire / action jeunesse » périmètre 2 aura pour missions :

- De conduire la mise en réseau de l'accompagnement intercommunal des accueil de loisirs notamment « périscolaire », 30%
- Le développement et la mise en œuvre de l'animation jeunes intercommunale (20%)
- La coordination du réseau et du plan d'actions du périmètre 2(50%)

Le chargé(e) de missions supra « Animation périscolaire / action jeunesse » animera la dynamique partenariale locale et institutionnelle définie dans le cadre du diagnostic territorial du périmètre 2 visant la réalisation des objectifs du projet éducatif et social définis sur les axes thématiques retenus : petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, animation vie sociale.

Il sera plus particulièrement en lien avec le Vice- Président en charge de la CTG et des élus, chargés de coopération des communes du périmètre 2.

Missions / conditions d'exercice :

• ACTIVITES-MISSION PRINCIPALES :

Toutes ces missions sont réalisées en lien étroit avec la CAF les autres chargés de coopération intercommunaux, communaux et les services des communes liés à la thématique traitée.

Diagnostics :

- prendre connaissance du plan d'actions rédigées lors de la signature de la CTG
- Assurer l'actualisation du diagnostic initial de la CTG dans les actions transversales supra et celui du périmètre 2 en lien avec la CAF.
- Mobiliser les acteurs locaux du territoire sur les thématiques transversales.

Suivi et animation :

- Mettre en œuvre l'actions supra d'accompagnement des directeurs d'ACM
- Accompagner les communes dans le suivi du fonctionnement et les équipes dans la gestion administrative et pédagogique, pour adapter, élargir, et diversifier l'offre des acm -(Evaluation du fonctionnement et des conditions d'accueil des enfants et leur mise en parallèle avec les conditions réglementaires telles que définies par la DDJS et éventuellement la CAF ...)
- Favoriser la mise en réseau, la mutualisation des moyens, savoirs et compétences, et poursuivre la réflexion-animer un réseau de directeur d'acm Animation d'une réunion mensuelle des directeurs des centres d'accueil périscolaire déclinée en 2 temps : partage d'expérience & thématique préalablement définie en commun.
- Renforcer la proximité par des visites régulières sur site, en alimentant les pratiques locales des communes grâce à une vision globale du territoire afin d'optimiser les services apportés à la population.
- Elaborer et organiser des temps d'information, formations annuelles des animateurs périscolaires (1 à 2 / an) sur des thématiques, problématiques travaillés avec les directeurs des ACM.
- Mettre en œuvre le plan d'actions CTG du périmètre 2
- Animer des groupes de travail thématiques et la mise en réseau des acteurs locaux.
- Assurer une veille prospective sur les besoins, les projets du territoire dans le champ de compétence des CTG.
- Être l'interlocuteur privilégié de la CAF pour le suivi des CTG et CTG périmètre 2.

Communication :

- organiser et assurer l'information des acteurs et partenaires en lien avec la CAF et les communes.

Coordination :

- Conduire un réseau d'acteurs du territoire à l'échelle du SIPG et au niveau du périmètre 2 dont il sera le référent
- Être en lien permanent avec les partenaires des différentes thématiques développées au niveau supra et au niveau du périmètre 2 pour assurer une cohérence de l'ensemble et à l'échelle du Périmètre 2.
- Venir en appui, conseil des communes concernées périmètre 2 pour la déclinaison d'actions spécifiques ou l'émergence de projets.
- Accompagner le suivi et les projets de territoire développer par les communes à leur demande : appréciation du contexte local et des besoins
- Développer et animer des partenariats, des réseaux professionnels, favoriser les échanges d'expériences et créer du lien. Animer des réunions thématiques et des groupes de travail afin de développer les logiques de coopération

Evaluation :

- Mettre en place une veille sur les attentes des familles, qualifier leur besoin et définir des projets pour mettre en adéquation l'offre correspondante ou ajuster cette offre.
- Créer en lien avec les autres chargés de coopération, des outils de suivi, d'observations et d'évaluations des dispositifs conduits. Tableau de bord et fiche évaluation pour chaque action conduite

Pilotage et gouvernance / liens avec les autres chargés de coopération :

- Traduire les orientations politiques et stratégiques définies dans les plans d'action du périmètre 2.
 - Assurer un conseil et assistance auprès de la direction du S.I.P.G, du Vice-Président du S.I.P.G en charge de la CTG, des élus du périmètre 2 .
 - Organiser et animer les Comités de Pilotage et comité technique du périmètre 2 en lien avec la Direction du S.I.P.G, avec les chargés de coopération des communes concernées.
- Assurer les convocations et les comptes rendus de réunions, fiches actions...

Transversalité :

- Faire le lien entre les objectifs des CTG et autres dispositifs existants sur les communes et le territoire (PEDT, enfance, jeunesse, actions culturelles, RPE, Réseau Itinérances...), feuilles de route des quartiers politique ville... et partenaires(CAF, PMI, MJC, centre sociaux, Education Nationales, associations...)

• CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Lieu d'affectation : siège S.I.P.G.- Maison du Gier – ZAC de Bourdon 42400 SAINT-CHAMOND
- Nombreux déplacements dans les communes du territoire de la Vallée du Gier
- Type de contrat : CDD - Contrat de projet jusqu'au 31/12/2026
- Poste de catégorie A
- Période d'essai : 3 mois
- Temps de travail : temps complet - 38h/ semaine (avec RTT)
- Permis B obligatoire et véhicule personnel

• AVANTAGES LIES AU POSTE :

- Adhésion au CNAS
- Tickets restaurant
- Régime indemnitaire
- Participation de la collectivité à la mutuelle prévoyance contractualisée par le SIPG et santé si agréée

Profils recherchés :

Compétences techniques :

- Expériences confirmées dans la conduite de projets, dans l'animation, la coordination de groupes de travail, animateurs territoriales
- Connaissances de l'environnement territorial et partenarial (CAF, département, acteurs sociaux, Etat, Associations...), des acteurs et partenaires institutionnels, dispositifs et opérateurs du développement territorial
- Maîtrise du cadre réglementaire des politiques publiques des acm, petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, animation vie sociale, accès aux droits...
- Disposer de méthode, d'outils de diagnostic, d'étude, d'élaboration de projets, de conduites de projets, techniques d'animations et de groupe
- Qualité d'animations de groupe de travail
- Connaissances en matière de règles administratives territoriales

- Qualités d'analyse, de synthèse et rédactionnelles
- Sens de la communication et qualités pédagogiques
- Adaptabilité – Disponibilité

Savoir être :

- Bonnes capacités relationnelles (diplomatie, écoute, médiation) ; faire preuve d'adaptabilité.
- Capacité à travailler en équipe, en transversalité
- Capacité naturelle à rendre compte.
- Capacité d'organisation.
- Polyvalence
- Réactivité
- Autonomie
- Rigueur

Contact et modalités de candidature

Contact : 0477310931

Informations complémentaires :

Candidatures à adresser au Président du S.I.P.G
ZAC DE BOURDON 42400 SAINT CHAMOND
Lettre de motivation + CV

Page de candidature en ligne : <http://www.emploi-territorial.fr/candidature/o042250326000139-charge-missions-coordonnateur-reseau-developpement-social-enfance-jeunesse-convention-territoriale-globale>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.